



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détention provisoire

Question écrite n° 41289

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet de la détention provisoire. Il souhaiterait connaître le nombre d'incarcérations au titre de la détention provisoire se terminant par une ordonnance de non-lieu ou un jugement de relaxe pour les années 1997, 1998 et 1999.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire qu'en 1997, 834 personnes qui avaient fait l'objet d'une mesure de détention provisoire préalable dans une procédure de nature criminelle ou délictuelle ont bénéficié d'un non-lieu, soit 1,2 % de l'ensemble des mis en examen et 3,2 % de l'ensemble des personnes placées en détention provisoire. En 1998, dernière année disponible en l'état, ce sont 776 personnes qui ont été concernées par cette situation, soit toujours 1,2 % des mis en examen et 3,2 % des placements en détention provisoire. S'agissant des relaxes et des acquittements, la statistique pénitentiaire indique qu'en 1997 et 1998, ce sont respectivement 481 et 512 personnes qui ont été libérées pour ces motifs soit, dans les deux cas, moins de 1 % de l'ensemble des personnes détenues à titre provisoire au cours de l'année considérée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41289

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 817

Réponse publiée le : 12 juin 2000, page 3591